

Le mouvement corporatif finira-t-il par devenir un mouvement politique?

Par son manque de décision, le Gouvernement commence à encourir de graves responsabilités

Et la grève des employés de Banque continue toujours. Nous avons dit, dès le début, qu'il fallait craindre que ce mouvement, certainement corporatif, ne tourne à la politique.

Nos craintes se justifient. L'humanité d'hier montrait, en effet, que les grévistes avaient l'intention de saisir le Parlement de leur conflit et que les 28 députés communistes se mettaient dès maintenant à la disposition des employés pour toute intervention, pour toute interpellation qui s'imposerait pour faire cesser le conflit en leur faveur.

Cela paraît bien difficile. Nous reconnaissons même qu'il est presque impossible aux employés de continuer à perpétuer une lutte contre un patronat qui certainement possède des munitions plus que suffisantes pour soutenir un siège de très longue durée. Par la force des choses, les grévistes seront donc amenés, non gré mal gré, à faire appel un jour, pour obtenir satisfaction, à l'aide des politiciens. Ceci prouve du reste que nous ne cessons de dire ici depuis des années : sous un régime parlementaire, tout le monde se trouve dans l'obligation de faire, à un moment donné, de la politiciaille. Et les sociétés qui s'affirment n'en point faire, en font en vérité d'une manière plus dissimulée, autrement elles se suicideraient.

Comment les grévistes pourraient-ils agir autrement ? Leur refuser le droit de s'adresser à des députés — et naturellement à des députés influents — c'est-à-dire aux soutiens du gouvernement, serait les leur, les épouser dans une attitude stérile, les faire finalement capituler.

A cette objection nous répondrons d'abord qu'il ne nous appartient pas de reprocher aux grévistes de frapper à toutes les portes pour obtenir satisfaction, mais nous constatons simplement le terrible défaut du régime parlementaire, qui oblige les associations corporatives à devenir automatiquement des associations politiques. Les événements actuels le prouvent encore une fois.

Seulement, une difficulté nouvelle surgit dans ce conflit des banques. Le gouvernement n'est pas le maître. Il dépend de la finance. S'il désire sincèrement venir au secours des grévistes, il ne peut cependant pas s'allier les sym-

thes des banquiers. Son rôle sera donc de continuer de faire comme il l'a fait jusqu'ici : avoir l'air de s'occuper du conflit, mais ne prendre aucune décision, ni en faveur des uns, ni en faveur des autres.

Il arrivera donc que les députés qui soutiennent le gouvernement ne pourront pas l'attaquer vigoureusement au parlement et les grévistes n'obtiendront de véritable secours que de la part des parlementaires de l'opposition, soit de droite, soit de l'extrême gauche.

Du coup, voici nos employés de banque obligés de faire une politique de droite ou d'extrême gauche. Ils ne pourront même pas conserver une couverture de neutralité en faisant appel à des parlementaires de tous les partis indifféremment.

Il encourt actuellement de terribles responsabilités. Les employés les plus tranquilles commencent à se rendre compte qu'un gouvernement démocratique n'est en réalité qu'un gouvernement ploutocratique.

L'or est roi là où il n'y a personne de supérieur à l'or. Il serait criminel de rendre furieux des gens pondérés ; ventre affamé n'a pas d'oreilles, ne l'oublions pas. A. L.

Les employés du Comptoir d'Escompte de Dijon reprennent le travail

Dijon, 15 août. — Devant l'hésitation des autres établissements dijonnais, les employés du Comptoir National d'Escompte en grève, ont décidé de reprendre le travail. La direction a accepté.

D'autre part, la continuation de la grève étant jugée impossible par le syndicat dijonnais, par suite du manque d'unanimité, on travaillera partout lundi 17 août.



Les officiers de marine argentins sont reçus par M. Chaumet, ministre intérimaire de la Marine. De gauche à droite : Amiral Violette, M. Chaumet, l'amiral Argentin, amiral Salaun.

Sur le front Rifain, la situation continue à s'améliorer

Casablanca, 15 août. — A l'ouest, à la suite des opérations conjuguées franco-espagnoles, les habitants du Sarsar et de l'Ahil Scherif occupent avec leurs troupeaux les régions nettoyées des dissidents.

Le calme est complet dans la région d'Ouzenzan, où l'occupation du Sarsar par nos colonnes a fait une grande impression. Au nord de Fez-El-Bali, les Beni-Zeroual auraient reçu l'ordre de constituer une haraka. Au centre, les fractions dissidentes Hayaina se trouvent dans une situation économique difficile, par suite des écrasantes corvées et mounas, imposées par les Rifains, qui les obligent à vendre leurs troupeaux pour acquiescer des grains.

Aussi ces fractions ont-elles été pour-poursuivies de soumission. Une méchante à fait d'actives polices à l'est de Kelaa des Sleff, nettoyant la région des infiltrations et ramassant sur le terrain 12 tués et 5 blessés. De nombreux dissidents dans ce secteur demandent à livrer leurs armes et à réoccuper leurs villages.

Quelques rassemblements signalés au nord d'Am-Matout ont été vigoureusement bombardés par notre aviation.

LES NEGOCIATIONS BELGO-LUXEMBOURGEOISES REPRENDRONT LA SEMAINE PROCHAINE

Bruxelles, 15 août. — Les négociations entreprises récemment entre le gouvernement luxembourgeois et le gouvernement belge reprendront à partir de la semaine prochaine. M. Vandervelde, ministre des Affaires Etrangères, recevra lundi M. Prum, premier ministre luxembourgeois.

LE MINISTRE DES PENSIONS PRESIDE LE BANQUET DES SAUVETEURS

Dunkerque, 15 août. — M. Antériou, ministre des Pensions, a présidé ce matin, à Dunkerque, la séance d'ouverture du congrès de la Fédération nationale de sauvetage.

Il a prononcé un discours montrant la sollicitude du gouvernement envers les sauveteurs. Il est parti ensuite pour Calais où de grandes fêtes sont données.

Le congrès s'est poursuivi à l'exposition Maritime et divers vœux ont été adoptés. Cet après-midi, ont eu lieu des exercices de démonstration de sauvetage par 30 sociétés, dont 5 étrangères.

Paris en a assez des « sidis » manutriers l'un d'eux est lynché après avoir blessé deux passants

Paris, 15 août. — A 10 heures du soir, devant le numéro 113 de la rue du Chevaleret, l'Algérien Remard Saïd, en état de fureur alcoolique, a frappé de nombreux coups de couteau deux passants, MM. Dum. Leclerc et Buisson. L'un d'eux, gravement blessé, a été transporté à l'hôpital.

La foule, exaspérée par les trop fréquentes et dangereuses excentricités de nos hôtes indésirés, s'empara du meurtrier et le mit en tel état qu'il dut, à son tour, prendre le chemin de l'hôpital.

PARIS-CENTRE

Table with subscription rates: Dix-septième année. - N° 6.015. ABONNEMENTS: Nievre et limitr... 65.00 30.00 16.00. Autres départ... 60.00 32.00 17.00. Union postale... 100.00 62.00 28.00.

Régional Quotidien

Rédaction, Administration, Publicité: 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

COMPTES CHEQUES POSTAUX: Paris 272-43 - REGISTRE DU COMMERCE N° 57

DIMANCHE

16

AOUT 1925

DE M'IMIS NON CURAT PROCONSUL

Le Congrès socialiste exclut le camarade Varenne

Paris, 15 août. — Le congrès extraordinaire du parti socialiste s'est ouvert ce matin au Gymnase Japy. La vaste salle est décorée de drapeaux rouges, le buste de Jaurès est posé sur la tribune.

L'allocation du président terminée, le congrès aborde le cas Varenne. M. Paul Fort rappelle la décision prise par la C. A. P. disant qu'il y a incompatibilité entre les fonctions de gouverneur général de l'Indo-Chine et la qualité de membre du parti. M. Isnard (Puy-de-Dôme) indique dans quelles conditions la Fédération a pris une décision semblable à celle de la C. A. P.

MM. Grumbach (Bas-Rhin), Paulin, député du Puy-de-Dôme, interviennent. Ces derniers ainsi que M. Eugène Fort, demandant au congrès de ne prendre aucune sanction contre M. Alexandre Varenne. M. Paul Fort demande au congrès de prendre acte de la décision de la Fédération du Puy-de-Dôme. En acceptant le poste de gouverneur général de l'Indo-Chine, M. Varenne s'est mis lui-même en dehors du parti.

Deux motions sont en présence : L'une de M. Renaudel demandant le renvoi à la Commission des résolutions, l'autre de MM. Bracke et Lebas (Nord), ainsi conçue :

Le congrès, après avoir constaté l'absence du citoyen Varenne, prend acte d'une part de la décision de la Fédération du Puy-de-Dôme, demandant à Varenne de choisir entre la qualité de membre du parti et l'acceptation des fonctions de gouverneur de l'Indo-Chine ; d'autre part, de la suite que le citoyen Varenne a donné à cette décision.

Le congrès déclare en conséquence que le citoyen Varenne s'est mis en dehors du parti. On vote par appel nominal. La motion Bracke, Lebas est adoptée par 2.095 voix contre 381 à la motion Renaudel. Il y a 192 absents. La séance est levée à 13 h. 25 et sera reprise à 15 heures.

LES GRANDS MOUVEMENTS DU SOL

La France serait-elle menacée ?

Par l'Abbé Th. MOREUX

Que la face de la Terre soit sans cesse en voie de transformations, cela ne saurait faire aucun doute pour un géologue averti. Si nous pouvions remonter quelques millions d'années en arrière pour contempler l'Europe, à grand-peine distinguons-nous l'ossature de la France.

Au cours des âges, les montagnes surgissent et s'effondrent, les continents s'affaissent et ces phénomènes se succèdent jusqu'au moment où l'intérieur du globe sera complètement refroidi.

Quelles lois président à ces mouvements de grande amplitude ? Personne ne saurait le dire et les théoriciens ont beau jeu. L'un d'eux, Wegener, pense que les masses continentales flottent comme des icebergs sur des matières en fusion ; dans la suite des siècles, ces masses se seraient disloquées ; l'Ancien Continent se serait ainsi séparé du Nouveau, et la preuve, ajoute le physicien allemand, c'est que la côte Est de l'Amérique paraît assez bien s'emboîter avec la côte occidentale de l'Europe — Afrique.

Les objections d'ordre géologique ne manquent pas contre la sédimentaire mais trop simpliste hypothèse. Toutefois, les savants, à l'heure actuelle, sont unanimes à penser que l'intérieur de la terre est dans un état plastique et pâteux ; dans ces conditions, la partie solide sur laquelle nous marchons est susceptible de s'enfoncer plus ou moins, tel un caillou sur une couche d'asphalte refroidi.

Et alors une question se pose immédiatement : l'équilibre actuel peut-il être rompu ? des mouvements de hausse doivent se produire. On avait déjà signalé au dernier siècle des phénomènes de ce genre en Suède et en Norvège. Chez nous, les lignes de côtes ont varié très certainement depuis le moyen âge ; toute l'Europe occidentale s'affaisserait-elle d'un côté pour se relever de l'autre ? Voilà le problème.

La solution n'en est pas aussi facile qu'on pourrait le croire. Et cependant, deux savants allemands viennent de pousser le cri d'alarme.

Le professeur Schmidt de Munich vient de nous annoncer gravement que le nord de la France s'affaisse de 2 à 3 mètres par siècle. Dans 2.000 ans tout au plus, la Picardie, la Normandie et l'Île-de-France, y compris Paris, seront sous les flots de l'Atlantique. Et c'est ce qui a confirmé le professeur Kayser par de savantes et très nombreuses considérations géologiques. De semblables assertions reposent-elles sur des faits indubitables ? c'est ce qu'il nous reste à examiner.

Lorsque dans la dernière moitié du XIX^e siècle, le savant ingénieur Bourdolle, résident à Bourges, commença le nivellement de la France, il dut avant tout se rendre compte de l'état-major, la conclusion fut que le niveau de la mer sur nos

ONZE ACCIDENTS DE CHEMINS DE FER EN QUINZE JOURS !

Comment le rapide d'Amsterdam et l'express Lille-Paris se sont tamponnés

28 JUILLET : Le rapide de Bâle tamponne une machine et déraile à l'entrée de la gare de l'Est. 23 blessés dont 2 meurent par la suite les freins n'ont pas fonctionné.

28 JUILLET : Près de la gare de Lille deux trains de marchandises entrent en collision. Pas de victimes.

28 JUILLET : Le train de marchandises venant de Caen a déraillé à Lison. Dégâts importants. Pas de victimes.

30 JUILLET : En gare de Châteauroux trois wagons d'un train de marchandises ont déraillé. Pas de victimes.

30 JUILLET : A Saint-Antoine-du-Rocher, Paris, 15 août. — Alors que tous les esprits étaient encore sous l'émotion produite par la catastrophe d'Amiens, et qu'à la gare du Nord on prenait les dispositions que réclamait le déraillement de l'express Paris-Dieppe survenu en gare de Pontoise, un coup de téléphone parti de cette petite gare de Saint-Denis, à cent mètres du Pont de la Révolte, l'express Lille-Paris venait d'être tamponné par le rapide d'Amsterdam, ainsi que Paris-Centre annonçait lacuniquement hier en dernière heure.

Les circonstances de l'accident L'express numéro 318, venant de Lille, qui passait par Amiens à 20 h 33, et qui devait normalement arriver à Paris à 22 h 16, avait une quarantaine de minutes de retard. Derrière lui, depuis Creil, suivait sur la même voie le rapide 128 Cologne-Bruxelles-Paris devant arriver à 22 heures 52 en gare du Nord.

Depuis la Chapelle-en-Serval, le rapide 128 avait la voie libre, mais, comme il savait que l'express 318 était devant lui, il ne roulait qu'à la vitesse de 70 kilomètres à l'heure, qui est relativement faible.

Après avoir dépassé la gare de Saint-Denis, le mécanicien de l'express de Lille vit un disque marquant l'arrêt formel. Il fit stopper son convoi entre le pont du Landy et le pont de la Révolte.

L'express, qui était resté arrêté trois minutes, venait de repartir et ne roulait encore que très doucement lorsque le rapide de Cologne vint le tamponner. Par bonheur, le mécanicien du rapide avait pu voir l'express arrêté et il bloqua ses freins.

Le choc fut tout de même terrible. La locomotive ne dérailla pas. Elle vint écraser le fourgon de queue et un wagon de troisième classe qui fut littéralement pulvérisé et abîma deux autres wagons de troisième.

Si le mécanicien n'avait pas bloqué ses freins, l'accident aurait eu des conséquences bien plus tragiques. Immédiatement, les secours furent organisés. Depuis la guerre, il faut bien dire que nous avons acquis une véritable maîtrise pour dégager les blessés, pour leur donner les premiers soins et pour les évacuer.

L'accident s'est produit à 10 h. 30. Grâce au concours des agents de la Compagnie, des pompiers de Saint-Denis et de personnes de bonne volonté, tous les blessés étaient dégagés des décombres et hospitalisés à minuit.

Notre enquête Ce fut une vision effroyable. Dans ce calme décor de banlieue où courent dix voies ferrées, on ne voit que des remblais, les uns en maçonnerie, les autres en terre, sur lesquels pousse le gazon. Une grande bâtisse industrielle, et, dans le lointain, le Sacré-Cœur.

Un bruit de ferraille, infernal ; des craquements sinistres ; des étincelles et quelques flammes. Puis des cris déchirants d'angoisse et de souffrance.

Ce matin, à 9 heures, il ne restait plus que des équipes d'ouvriers qui dégagèrent la voie de l'amorçement des ferrailles. Des plates-formes chargées de poutrelles, des débris informes, de ce qui était hier un fourgon et un wagon de 3^e classe.

Puis, posées sur la voie, sans roues, complètement déchiquetées et éventrées, deux carcasses de wagons, qui hier, au moment de l'accident, étaient remplis de voyageurs.

le train 3.689 a déraillé. 16 morts, 20 blessés.

2 AOUT : collision de trains près de Caen. 15 blessés.

7 AOUT : Rapide Cote-Bordeaux déraillé à 100 à l'heure. Pas de victimes.

9 AOUT : Le rapide de Bordeaux déraillé près de Foulders. Pas de victimes.

14 AOUT : Le rapide d'Amiens, déraillement. 11 morts, 70 blessés.

14 AOUT : Le rapide Cologne-Paris tamponné, près du pont de la Révolte, l'express Lille-Paris, 4 morts, 45 blessés.

14 AOUT : En gare de Pontoise, l'express Paris-Dieppe déraillé. 6 blessés.

Des trains passent sans arrêt, et les voyageurs, des portières, regardent avec émotion ce qui reste de la catastrophe.

Les travaux de déblaiement seront vraisemblablement terminés dans le courant de l'après-midi.

Dans un coin, un amoncellement de bagages, des malles défoncées, des paniers de légumes éventrés, une bicyclette tordue, et un malheureux poulet qu'accompagnent deux innocents pigeons qui ont échappé miraculeusement à la catastrophe et qui vont vraisemblablement mourir de faim en attendant que leurs propriétaires les retrouvent.

Un autre accident aurait pu se produire Un autre train suivait à quelques minutes d'intervalle le rapide Cologne-Paris et devait automatiquement se jeter sur les deux convois en détresse.

Avec beaucoup de sang-froid, l'aiguilleur Maroux dirigea ce train sur la voie libre et ferma les signaux afin de le faire stopper.

La présence d'esprit de l'aiguilleur a ainsi évité une nouvelle catastrophe.

les victimes De notre enquête au siège de la Compagnie du chemin de fer du Nord et dans les hôpitaux, où sont soignés les victimes de la catastrophe de cette nuit, il résulte que le nombre des morts est actuellement de quatre. Ce sont :

M. Georges Jourdain, 64 ans, et son fils Jules, 11 ans, 30, rue du Métréé Lancelles à Amiens; Charles Rousseau, 56 ans, 16, rue Étienne-Marcel Paris; Ernest Godin, 29 ans, demeurant à St-Valéry-sur-Somme. Les corps des trois premiers sont à Lariboisière; celui du 4^e, au dépôt mortel de St-Denis.

Le bilan définitif de la catastrophe comprend, en outre des quatre morts, 62 blessés, dont 4 ont été hospitalisés à Saint-Denis et 58 à Lariboisière. Parmi ces derniers, 6 sont dans un état sérieux; un seul paraît cependant très gravement atteint.

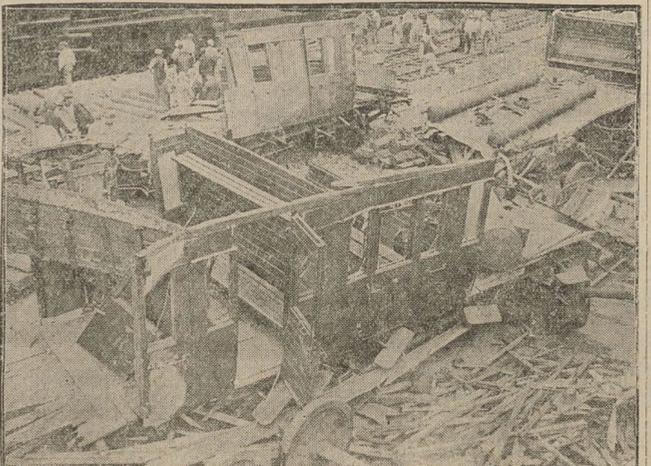
Voici la liste des blessés les plus grièvement :

MM. Vaillant, 64 ans, habitant Amiens; Charles Debruyker, 18 ans, demeurant à L'Étoile (Somme); Dumont, âgé de 38 ans, 19, avenue du Havre, à Puteaux; M. et Mme Forcher, à Doullens (Somme); Quatfalls, 40 ans, demeurant à Duquoy (Pas-de-Calais); Lasso, 23 ans, 21, impasse du Puits, à Paris; Eugène Tempier, 36 ans, demeurant au Tremblay (Pas-de-Calais); Lervillie, âgé de 35 ans, habitant Lille; Godefroy, âgé de 19 ans; Siringuer, 21 ans; Eruy, 67 ans; Vandenaebelle, 36 ans; Amed ben Mohamed, né en 1898; Sylvan Phalencq, 72 ans; Delaplace; Tailleur; Corné, âgé de 35 ans; Denier, 36 ans; Debienne, 29 ans; Girard, né en 1875; Jourdain, âgé de 45 ans; Ledoux; Delaplace, 24 ans; Ternius, 45 ans; Verbecq, 35 ans; Brand, 24 ans; Chamberlan; Norvins, 36 ans; Mme Caron, 46 ans; Mme Debille, née Gilberte Hémar, ainsi qu'une fillette et un garçonnet âgés respectivement de 5 et de 8 ans, ce dernier grièvement blessé.

L'enquête du ministre M. Pierre Laval avait chargé cette nuit M. Gilles Gardin, directeur par intérim du contrôle, de procéder immédiatement à une enquête sur les causes de la catastrophe du pont du Landy. M. Gilles Gardin a remis ce matin un rapport sommaire au ministre des Travaux publics, qui nous en a communiqué les termes. Le voici :

— Les constatations faites personnellement par nous deux heures après l'accident et en

Le déraillement de l'express Paris-Boulogne à l'entrée de la gare d'Amiens



Un. Mourrasse U. Paris-Centre

DERNIERE HEURE

LA GREVE DES EMPLOYES DE BANQUE

A Lyon, le Cardinal-Archevêque reçoit une délégation de grévistes

Lyon, 15 août. — A l'issue d'une séance de commission, les conseillers municipaux se sont réunis pour entendre M. Villard qui leur a exposé la situation de la grève des employés de banque...

Les membres du conseil municipal de la ville de Lyon décident de soumettre à la plus prochaine séance le vote d'un crédit de 10 millions...

Et maintenant, une simple histoire pour finir. Les professeurs boches ne sont pas les seuls à ignorer les travaux du célèbre ingénieur Bourdaloue...

Il y a quelques années, une municipalité ultra-socialiste — on ne disait pas communiste à l'époque — avait été élue à Bourges...

Hélas ! nos édiles d'alors, qui savaient tout juste signer leur nom, ignoraient tout cela et le nivellement de la France et la carte d'Etat-major et la géodésie...

Pour eux, Bourdaloue devait être un diable à quatre ; ils avaient confondu le savant (dont le nom s'écrivait avec un tréma sur l'u) avec le grand prédicateur qui était né à Bourges en 1632.

Abbé Th. MOREUX, Directeur de l'Observatoire de Bourges.

LES SOCIALISTES DISCUTENT AU SUJET DE LA PARTICIPATION AU POUVOIR

Paris, 15 août. — Dans sa séance de l'après-midi, le Congrès national du parti socialiste S. F. I. O. a abordé la question de la participation de M. Renaudel, qui s'est déjà déclaré partisan de la participation ministérielle...

En terminant, l'orateur fait une critique sévère de la politique du ministère Paul-Boncour, plusieurs orateurs prennent ensuite la parole...

Le Havre, 15 août. — Le grand critérium de « Sporting », disputé sur le parcours Paris-Le Havre, a été gagné par le Rouennais Vanal, âgé de 47 ans, devant Poncaux, 39 ans, et Hervé, 45 ans, de Baudouin, etc.

Dieppe, 15 août. — La course annuelle Paris-Dieppe, 155 kilomètres, s'est disputée aujourd'hui. Elle a été gagnée par Bocher en 5 h. 30, devant Lenoir, 39 ans, Denis, 35 ans, et Lebourde.

Paris, 15 août. — La première journée des championnats de France, organisée par F. N. S., s'est déroulée durant la matinée et l'après-midi au stade nautique des Tourelles...

Le Havre, 15 août. — Le grand critérium de « Sporting », disputé sur le parcours Paris-Le Havre, a été gagné par le Rouennais Vanal, âgé de 47 ans, devant Poncaux, 39 ans, et Hervé, 45 ans, de Baudouin, etc.

Dieppe, 15 août. — La course annuelle Paris-Dieppe, 155 kilomètres, s'est disputée aujourd'hui. Elle a été gagnée par Bocher en 5 h. 30, devant Lenoir, 39 ans, Denis, 35 ans, et Lebourde.

Paris, 15 août. — La première journée des championnats de France, organisée par F. N. S., s'est déroulée durant la matinée et l'après-midi au stade nautique des Tourelles...

Le Havre, 15 août. — Le grand critérium de « Sporting », disputé sur le parcours Paris-Le Havre, a été gagné par le Rouennais Vanal, âgé de 47 ans, devant Poncaux, 39 ans, et Hervé, 45 ans, de Baudouin, etc.

Dieppe, 15 août. — La course annuelle Paris-Dieppe, 155 kilomètres, s'est disputée aujourd'hui. Elle a été gagnée par Bocher en 5 h. 30, devant Lenoir, 39 ans, Denis, 35 ans, et Lebourde.

Paris, 15 août. — La première journée des championnats de France, organisée par F. N. S., s'est déroulée durant la matinée et l'après-midi au stade nautique des Tourelles...

Le Havre, 15 août. — Le grand critérium de « Sporting », disputé sur le parcours Paris-Le Havre, a été gagné par le Rouennais Vanal, âgé de 47 ans, devant Poncaux, 39 ans, et Hervé, 45 ans, de Baudouin, etc.

Dieppe, 15 août. — La course annuelle Paris-Dieppe, 155 kilomètres, s'est disputée aujourd'hui. Elle a été gagnée par Bocher en 5 h. 30, devant Lenoir, 39 ans, Denis, 35 ans, et Lebourde.

Paris, 15 août. — La première journée des championnats de France, organisée par F. N. S., s'est déroulée durant la matinée et l'après-midi au stade nautique des Tourelles...

Le Havre, 15 août. — Le grand critérium de « Sporting », disputé sur le parcours Paris-Le Havre, a été gagné par le Rouennais Vanal, âgé de 47 ans, devant Poncaux, 39 ans, et Hervé, 45 ans, de Baudouin, etc.

Dieppe, 15 août. — La course annuelle Paris-Dieppe, 155 kilomètres, s'est disputée aujourd'hui. Elle a été gagnée par Bocher en 5 h. 30, devant Lenoir, 39 ans, Denis, 35 ans, et Lebourde.

Paris, 15 août. — La première journée des championnats de France, organisée par F. N. S., s'est déroulée durant la matinée et l'après-midi au stade nautique des Tourelles...

Le Havre, 15 août. — Le grand critérium de « Sporting », disputé sur le parcours Paris-Le Havre, a été gagné par le Rouennais Vanal, âgé de 47 ans, devant Poncaux, 39 ans, et Hervé, 45 ans, de Baudouin, etc.

Dieppe, 15 août. — La course annuelle Paris-Dieppe, 155 kilomètres, s'est disputée aujourd'hui. Elle a été gagnée par Bocher en 5 h. 30, devant Lenoir, 39 ans, Denis, 35 ans, et Lebourde.

Paris, 15 août. — La première journée des championnats de France, organisée par F. N. S., s'est déroulée durant la matinée et l'après-midi au stade nautique des Tourelles...

Le Havre, 15 août. — Le grand critérium de « Sporting », disputé sur le parcours Paris-Le Havre, a été gagné par le Rouennais Vanal, âgé de 47 ans, devant Poncaux, 39 ans, et Hervé, 45 ans, de Baudouin, etc.

Dieppe, 15 août. — La course annuelle Paris-Dieppe, 155 kilomètres, s'est disputée aujourd'hui. Elle a été gagnée par Bocher en 5 h. 30, devant Lenoir, 39 ans, Denis, 35 ans, et Lebourde.

Paris, 15 août. — La première journée des championnats de France, organisée par F. N. S., s'est déroulée durant la matinée et l'après-midi au stade nautique des Tourelles...

Le ministre décore les héroïques sauveteurs de Penmarc'h

Quimper, 15 août. — M. Daniélou, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, s'est rendu aujourd'hui à Penmarc'h où il a procédé à la remise des récompenses décernées aux vaillants marins qui le 23 mai dernier exposèrent leur vie pour sauver leurs camarades en danger.

Le sous-secrétaire d'Etat était accompagné du contre-amiral Cazenave et de MM. Bertel, secrétaire général de la préfecture, Penoux, sénateur, Bouillon-Lafont, Le Bail et Jaded, députés, Boukrost, directeur de l'inscription maritime de Quimper.

Cette cérémonie correspondant avec le pardon de Notre-Dame-de-la-Joie, il y avait foule à Penmarc'h et les applaudissements crépitaient quand M. Daniélou rappela en termes émuants les actes d'héroïsme accomplis par les vaillants sauveteurs St-Pierre et de Kerity. La musique joua la « Marseillaise », puis le contre-amiral Cazenave remis avec le cérémonial d'usage la croix de la Légion d'honneur à Eugène Le Gall, patron du « Cotre Gerald Sennec'h », François Larroff, patron du canot « Arche d'Alliance », et Corentin Coic, patron d'un canot de sauvetage.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

Le cardinal archevêque de Lyon reçoit ensuite une délégation d'employés de banque en grève. Ceux-ci lui ont paru disposés à discuter avec leurs directeurs dans un grand esprit de justice et de modération.

ALLER

VICHY Les grandes fêtes cyclistes

DEUXIEME JOURNEE AUJOURD'HUI DIMANCHE

Voici le programme : Première course. — Prix des Industriels et Commerçants de Vichy. — Régionale vitesse. 6 séries de 100 mètres. — 1. 100 fr. 2. 50 fr. 3. 25 fr. 4. 15 fr. 5. 10 fr. 6. 5 fr.

Deuxième course. — Grand Prix du Casino. — Américaine Internationale sur 60 tours de piste. Classement par distance et par points tous les 5 tours (5 points au 1^{er}, 3 au 2^e, 2 au 3^e, 1 au 4^e, au 5^e tour les points comptent double et au 6^e tour les points comptent triple. La meilleure équipe pendant les 10 premiers tours sera éliminée.

Troisième course. — Grand Prix du Casino. — Américaine Internationale sur 60 tours de piste. Classement par distance et par points tous les 5 tours (5 points au 1^{er}, 3 au 2^e, 2 au 3^e, 1 au 4^e, au 5^e tour les points comptent double et au 6^e tour les points comptent triple. La meilleure équipe pendant les 10 premiers tours sera éliminée.

Quatrième course. — Prix du Sporting-Club. — 3 séries et 1 finale. — Ouverte aux coureurs n'ayant pas gagné 50 francs.

Cinquième course. — Prix des Hôtels du Parc et Majestic. — Course de motos réservée aux entraîneurs. 20 tours, 300 francs de prix : 150, 100, 50, 25 fr.

Sixième course. — Prix du Sporting-Club. — 3 séries et 1 finale. — Ouverte aux coureurs n'ayant pas gagné 50 francs.

Septième course. — Grand Prix du Casino. — Américaine Internationale sur 60 tours de piste. Classement par distance et par points tous les 5 tours (5 points au 1^{er}, 3 au 2^e, 2 au 3^e, 1 au 4^e, au 5^e tour les points comptent double et au 6^e tour les points comptent triple. La meilleure équipe pendant les 10 premiers tours sera éliminée.

Huitième course. — Prix du Sporting-Club. — 3 séries et 1 finale. — Ouverte aux coureurs n'ayant pas gagné 50 francs.

Neuvième course. — Grand Prix du Casino. — Américaine Internationale sur 60 tours de piste. Classement par distance et par points tous les 5 tours (5 points au 1^{er}, 3 au 2^e, 2 au 3^e, 1 au 4^e, au 5^e tour les points comptent double et au 6^e tour les points comptent triple. La meilleure équipe pendant les 10 premiers tours sera éliminée.

Dixième course. — Prix du Sporting-Club. — 3 séries et 1 finale. — Ouverte aux coureurs n'ayant pas gagné 50 francs.

Onzième course. — Grand Prix du Casino. — Américaine Internationale sur 60 tours de piste. Classement par distance et par points tous les 5 tours (5 points au 1^{er}, 3 au 2^e, 2 au 3^e, 1 au 4^e, au 5^e tour les points comptent double et au 6^e tour les points comptent triple. La meilleure équipe pendant les 10 premiers tours sera éliminée.

Douzième course. — Prix du Sporting-Club. — 3 séries et 1 finale. — Ouverte aux coureurs n'ayant pas gagné 50 francs.

Trizième course. — Grand Prix du Casino. — Américaine Internationale sur 60 tours de piste. Classement par distance et par points tous les 5 tours (5 points au 1^{er}, 3 au 2^e, 2 au 3^e, 1 au 4^e, au 5^e tour les points comptent double et au 6^e tour les points comptent triple. La meilleure équipe pendant les 10 premiers tours sera éliminée.

Quatorzième course. — Prix du Sporting-Club. — 3 séries et 1 finale. — Ouverte aux coureurs n'ayant pas gagné 50 francs.

Quinzième course. — Grand Prix du Casino. — Américaine Internationale sur 60 tours de piste. Classement par distance et par points tous les 5 tours (5 points au 1^{er}, 3 au 2^e, 2 au 3^e, 1 au 4^e, au 5^e tour les points comptent double et au 6^e tour les points comptent triple. La meilleure équipe pendant les 10 premiers tours sera éliminée.

Seizième course. — Prix du Sporting-Club. — 3 séries et 1 finale. — Ouverte aux coureurs n'ayant pas gagné 50 francs.

Dix-septième course. — Grand Prix du Casino. — Américaine Internationale sur 60 tours de piste. Classement par distance et par points tous les 5 tours (5 points au 1^{er}, 3 au 2^e, 2 au 3^e, 1 au 4^e, au 5^e tour les points comptent double et au 6^e tour les points comptent triple. La meilleure équipe pendant les 10 premiers tours sera éliminée.

Dix-huitième course. — Prix du Sporting-Club. — 3 séries et 1 finale. — Ouverte aux coureurs n'ayant pas gagné 50 francs.

Dix-neuvième course. — Grand Prix du Casino. — Américaine Internationale sur 60 tours de piste. Classement par distance et par points tous les 5 tours (5 points au 1^{er}, 3 au 2^e, 2 au 3^e, 1 au 4^e, au 5^e tour les points comptent double et au 6^e tour les points comptent triple. La meilleure équipe pendant les 10 premiers tours sera éliminée.

Vingtième course. — Prix du Sporting-Club. — 3 séries et 1 finale. — Ouverte aux coureurs n'ayant pas gagné 50 francs.

Vingtième course. — Prix du Sporting-Club. — 3 séries et 1 finale. — Ouverte aux coureurs n'ayant pas gagné 50 francs.

Vingtième course. — Prix du Sporting-Club. — 3 séries et 1 finale. — Ouverte aux coureurs n'ayant pas gagné 50 francs.

Vingtième course. — Prix du Sporting-Club. — 3 séries et 1 finale. — Ouverte aux coureurs n'ayant pas gagné 50 francs.

Vingtième course. — Prix du Sporting-Club. — 3 séries et 1 finale. — Ouverte aux coureurs n'ayant pas gagné 50 francs.

Vingtième course. — Prix du Sporting-Club. — 3 séries et 1 finale. — Ouverte aux coureurs n'ayant pas gagné 50 francs.

On arrête, à Montluçon, une pupille de l'Assistance qui, par vengeance mit le feu à plusieurs meules de grains

A Chatel-de-Neuvre, un enfant roulé sous un camion en marche Il est légèrement blessé

Montluçon, 15 août. — Notre correspondant particulier. — Vendredi, à 16 h. 45, un incendie s'est déclaré à Vieille-Chaise, commune de St-Angel, dans des meules de grains, proximité de la ferme de M. Desjardins, métayer. Dès que l'incendie fut aperçu, les personnes présentes firent tous leurs efforts pour donner l'alarme et du secours était demandé à Montluçon.

Bientôt en effet, la pompe automobile de cette ville arrivait sur les lieux, mais ne pouvait, faute d'eau, assurer tout le service qu'on attendait d'elle.

M. Babin, capitaine de gendarmerie, qui était accouru en automobile, prenait la direction des secours, qui ne purent, malheureusement, que limiter le champ d'action de cet incendie.

Tout à l'heure du dimanche, 110 chars de grains environ, fut brûlé dans l'incendie. On estime la perte subie à 40.000 francs au minimum.

Un cours de l'enquête à laquelle M. le lieutenant, le chef de brigade Richoux et le gendarme Grandjean ont été avisés que le sinistre était dû à la malveillance.

Un peu plus tard, ils apprirent qu'une personne suspecte, dont le signalement leur fut donné, avait été vu rôdant dans les environs. Ils se mirent à sa recherche, ils purent la rejoindre et l'amener à la caserne de gendarmerie, où elle fut interrogée.

La personne soupçonnée était Lucie Almé, 23 ans, enfant assistée de la Seine, domestique chez un pharmacien de notre ville, qui du reste venait de la congédier.

Habilement cuisinée, elle entra samedi matin dans la voie des aveux, déclarant que c'était bien elle qui avec des allumettes avait mis le feu à une meule de paille. Elle voulait accomplir une vengeance.

Elle raconte qu'elle avait l'amie du fils du métayer et qu'elle avait éprouvé une grande déception lorsque celui-ci se maria. En mettant le feu elle aurait ainsi assouvi sa vengeance.

Lucie Almé a été conduite au parquet et écrouée. Au moment où elle fut appréhendée par les gendarmes, elle se disposait, ayant brouillé sa malle, à quitter Montluçon.

Accidents du travail. — Michvat, voyageur de la maison Dupont et fils, 22 ans, a été blessé au visage ; Treicha, 29 ans, employé à la distillerie Laffère frères, a été brûlé au pied droit ; Edmond Auffrères, 16 ans, ouvrier à l'entreprise Fratton, a eu l'auriculaire gauche serré ; Pierre Gaumain, 17 ans, employé aux Fers Chaux a été blessé au pied droit.

Trouvailles. — Une bicyclette trouvée abandonnée sur la voie publique a été déposée au commissariat central de police ; une chambre à air d'automobile, la réclamer à M. Auvert, 34, rue des Trouvailles ; un rasoir, par M. Autissier, à Fontbouillant, commune de Prémilhat.

La police. — Une plainte pour coups et blessures a été déposée par les époux Bernard, rue des Nicolaus, qui auraient été frappés par plusieurs individus. Une enquête est ouverte.

Naissances. — André Petaudon, 57, rue Victor Hugo ; Jacqueline Durzeux, 25, rue de la République ; Roger Marceau, 18, rue de Moulins ; Yvette Gerlinger, 18, rue de Moulins ; Jeanne Demont, o, boulevard de Courtais ; Marie Tomasschewicz, 96, boulevard de Courtais.

Publications de mariages. — Jean Durarger, infirmier, 18, rue de Moulins, et Hélène Corcos, 18, rue de Moulins ; Jean Pannegon, ajusteur, 34, rue de l'Est, et Denise Brocheton, 2, rue de Saint-Gobain ; Alexandre Morin, ajusteur, 2, rue de Paris, et Marcelle Guillot, couturière, aux Montais.

Mariage. — François Chelardi, et Maria Barber. Déces. — Marguerite Peyni, veuve Laurent, 83 ans, 18, rue de Moulins ; Marie-Louise Pelletier, 17 ans, 8, rue du Cheval-Fug.

Les récompenses honorifiques ci-dessus sont accordées, pour services rendus à la mutualité, aux personnes dont les noms suivent :

Médaille d'or. — M. Antoine Claret, secrétaire de la société de secours mutuels des instituteurs et institutrices de l'Allier à Moulins.

Médaille d'argent. — M. Louis Arnaud, administrateur de la société de secours mutuels de l'arrondissement de Moulins à Anzeron ; Marie-Antoinette Baise, secrétaire trésorière locale de la société scolaire de secours mutuels de l'arrondissement de Moulins à Diou ; Jean-Marie Barbotin, administrateur de la société de secours mutuels de Moulins ; M. Louis Champomier, ancien administrateur de la société de secours mutuels des instituteurs et institutrices de l'Allier à Cusset ; Mlle Louise Prévost, administrateur de la société de secours mutuels de l'œuvre antituberculeuse des instituteurs et institutrices de l'Allier à Saint-Pourçain-sur-Sioule ; Mme Irène Rigot, administrateur de la société de secours mutuels de l'œuvre antituberculeuse des instituteurs et institutrices de l'Allier à Huriel ; M. Joseph Saquet, correspondant de la société de secours mutuels des ouvriers et employés de la compagnie d'ortéans à Montluçon.

Médaille de bronze. — Mme Jeanne Aubry, trésorière cantonale de la société de secours mutuels l'œuvre antituberculeuse des instituteurs et institutrices de l'Allier à Montluçon ; M. Jean-Antoine Desjardins, secrétaire de la société de secours mutuels de l'œuvre antituberculeuse des instituteurs et institutrices de l'Allier à Saint-Pourçain-sur-Sioule ; M. Pierre Chevillon, secrétaire trésorier cantonal de la société de secours mutuels l'œuvre antituberculeuse des instituteurs et institutrices de l'Allier à Lapalisse ; M. Emile Dupré, administrateur de la société de secours mutuels de l'œuvre antituberculeuse des instituteurs et institutrices de l'Allier à Saint-Ennemond ; M. Pierre Fugier, trésorier de section de la société de secours mutuels de la Société fraternelle des P. T. T. à Moulins ; M. François Colbary, trésorier de la société de secours mutuels des ouvriers de la verrerie à Montluçon ; M. Georges Laprarie, secrétaire de la société de secours mutuels des membres exécutants de l'Accord parité à Montluçon ; M. Antoine Maréchal, secrétaire de la société de secours mutuels de la ville de Gannat ; M. Edouard Merlin, vice-président de la société de secours mutuels des employés de commerce et de bureau de Montluçon ; M. Louis Méliès, trésorier local de la société de secours mutuels des instituteurs et institutrices de l'Allier à Pouzy-Mesangy ; M. Jean Rabat, président de la société de secours mutuels de Montluçon ; M. Louis Sabourin, secrétaire de la société de secours mutuels des ouvriers de la verrerie à Montluçon ; M. Martin Sauvanet, trésorier de la société de secours mutuels l'Union des travailleurs montluçonnais à Montluçon ; M. Joseph Vichy, administrateur de la société de secours mutuels la Solidarité mutuelle des employés du P. L. M. à Saint-Germain-des-Fossés.

Médaille de la Prévoyance Sociale. — Mlle Alexandrine Bonnot, à Chevagnes, 57 ans de services chez M. de Couillière ; Mme Françoise Froter, à Audecroix, 48 ans de services chez M. Roussel ; M. Gilbert Lathéna, à Montluçon, 30 ans de services chez M. de Beaumont ; Mme Justine Portat, à Saint-Léon, 36 ans de services chez M. de Saint-Martin ; Mme Marie Chavagnac, 15 ans de services chez M. de Laroussière.

Les Sports

Cartel arrive en tête de la course Marseille-Lyon

Lyon, 15 août. — La 11^e course cycliste Marseille-Lyon, course hier, rassemblait au départ de Marseille 52 partants. Arrivés à Lyon, au Vélodrome de la Tête d'Or, a donné les résultats suivants :

1^{er} Cartel, de Marseille ; 2^e Normand, de Roanne ; 3^e Denio, de Saint-Chamond.

LA PREMIERE JOURNEE DES CHAMPIONNATS DE NATATION

Paris, 15 août. — La première journée des championnats de France, organisée par F. N. S., s'est déroulée durant la matinée et l'après-midi au stade nautique des Tourelles, en présence d'une belle assistance. Les épreuves donneront lieu à des luttes très vives. La surverse de la journée, fut la victoire de Zwiller qui dépassait Bourvier de son titre dans le 200 mètres brasse, après une lutte très serrée. Dans le 1.500 mètres, Rebejrol se montra supérieur.

Le Havre, 15 août. — Le grand critérium de « Sporting », disputé sur le parcours Paris-Le Havre, a été gagné par le Rouennais Vanal, âgé de 47 ans, devant Poncaux, 39 ans, et Hervé, 45 ans, de Baudouin, etc.

Dieppe, 15 août. — La course annuelle Paris-Dieppe, 155 kilomètres, s'est disputée aujourd'hui. Elle a été gagnée par Bocher en 5 h. 30, devant Lenoir, 39 ans, Denis, 35 ans, et Lebourde.

Paris, 15 août. — La première journée des championnats de France, organisée par F. N. S., s'est déroulée durant la matinée et l'après-midi au stade nautique des Tourelles...

Le Havre, 15 août. — Le grand critérium de « Sporting », disputé sur le parcours Paris-Le Havre, a été gagné par le Rouennais Vanal, âgé de 47 ans, devant Poncaux, 39 ans, et Hervé, 45 ans, de Baudouin, etc.

Dieppe, 15 août. — La course annuelle Paris-Dieppe, 155 kilomètres, s'est disputée aujourd'hui. Elle a été gagnée par Bocher en 5 h. 30, devant Lenoir, 39 ans, Denis, 35 ans, et Lebourde.

Paris, 15 août. — La première journée des championnats de France, organisée par F. N. S., s'est déroulée durant la matinée et l'après-midi au stade nautique des Tourelles...

Le Havre, 15 août. — Le grand critérium de « Sporting », disputé sur le parcours Paris-Le Havre, a été gagné par le Rouennais Vanal, âgé de 47 ans, devant Poncaux, 39 ans, et Hervé, 45 ans, de Baudouin, etc.

Dieppe, 15 août. — La course annuelle Paris-Dieppe, 155 kilomètres, s'est disputée aujourd'hui. Elle a été gagnée par Bocher en 5 h. 30, devant Lenoir, 39 ans, Denis, 35 ans, et Lebourde.

Paris, 15 août. — La première journée des championnats de France, organisée par F. N. S., s'est déroulée durant la matinée et l'après-midi au stade nautique des Tourelles...

Le Havre, 15 août. — Le grand critérium de « Sporting », disputé sur le parcours Paris-Le Havre, a été gagné par le Rouennais Vanal, âgé de 47 ans, devant Poncaux, 39 ans, et Hervé, 45 ans, de Baudouin, etc.

Dieppe, 15 août. — La course annuelle Paris-Dieppe, 155 kilomètres, s'est disputée aujourd'hui. Elle a été gagnée par Bocher en 5 h. 30, devant Lenoir,

NIÈVRE

NEVERS

AU CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

Le conseil municipal s'est réuni avant-hier soir vendredi 14 août, sous la présidence de M. Périn, maire.

M. Périn déclare ouverte la session d'août.

Sont excusés : MM. Frédéric et Rillon, conseillers.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé.

L'ordre du jour appelle le vote de secours et subventions à diverses sociétés.

Subventions accordées ou repoussées

— De nombreuses sociétés de prévoyance et mutualité, des secours aux blessés, ainsi que plusieurs sociétés sportives demandent des subventions.

Il est accordé 1.500 fr. à la société de secours mutuels et de prévoyance des corporations réunies ; 500 fr. à la société des employés de commerce et de bureau ; 100 fr. à la société départementale de secours mutuels ; 25 fr. à la caisse de réassurance des sociétés de secours mutuels ; 300 fr. à la société des Polices Nivernaises. La demande formulée par la société des Anciens sapeurs du génie est rejetée ainsi que celle de la société de secours des employés des Nouvelles-Galeries. Les demandes des sociétés de secours mutuels des établissements Kuhlmann et des anciens établissements Brolex, subissent le même sort. 50 fr. sont accordés à la société de secours mutuels de la maison Piller ; les demandes formulées par la S. S. M. de Saint-François-Xavier, l'imprimerie Portin, l'Union Fraternelle militaire, la Boule de Neige les Engagés volontaires, la Fédération des P... de France, La Jeune Garde, de Nevers, l'Association sportive des Râleurs de Valenciennes, le Cercle Sportif Nivernais et la Société de Tir de la Corne Nivernaise d'Escrime, l'Association générale d'Aisance-Lorraine sont rejetées.

Il est de même d'une subvention de 1.000 fr. demandée par la Société Hippique de Nevers, après intervention de MM. Lasserre et Dignas, qui demandent le maintien de cette subvention.

Sont accordées : des subventions de 50 fr. à l'Association Valentin Baunay ; 2.000 fr., plus 500 fr. pour fourniture de lait à la Protection de l'Enfance. Deux membres du conseil seront partie de la commission de contrôle, sont élus : MM. Millet et Barlan ; 2.000 fr. au comité d'hygiène sociale ; 500 fr. à l'Office départemental des pupilles de la nation ; 25 fr. à la société de secours aux blessés militaires ; 25 fr. à l'Union des Femmes de France ; 25 fr. à l'Association des Dames Françaises ; 3.000 fr. à l'Office départemental et municipal de placement ; 100 fr. à l'Association des Mutuels ; 500 fr. à la société de gymnastique « La Nivernaise » ; 500 fr. et 200 fr. pour le chauffage ; 500 fr. et 500 fr. pour l'amélioration du stade de l'Union Sportive Nivernaise ; 800 fr. aux Dauphins Nivernais ; 150 fr. au Cercle Nivernais des Baigneurs de Loire ; 50 fr. à la Boule Nivernaise ; 200 fr. à La Coraille ; 200 fr. à la Jeunesse Nivernaise ; 450 francs à la Chorale et Symphonie mixte ; 200 fr. à la Société d'Articulture ; 100 fr. à la Société d'Aviculture ; 30 fr. à l'Alliance Française ; 100 fr. à la Fédération Morvan-Côte de Touraine ; 850 fr. à la Société Amicale des Sapeurs-Pompiers ; 25 fr. au groupe espéranto-nivernais ; 200 fr. à la société colombophile « l'Express Aérien ».

Un crédit de 750 fr. est accordé pour la visite des baches d'incendie.

Le ravitaillement de la ville en denrées de première nécessité

Dans les deux ventes qui ont déjà eu lieu la municipalité a fait 600 fr. de bénéfices. Le compte d'avances, pour renouveler cette expérience chaque fois que les cours de première nécessité subissent une hausse, est accordé après intervention de M. Dugnas, au nom des intérêts du petit commerçant.

L'augmentation du tarif des concessions au cimetière est votée sur la base du tarif 1907, affecté du coefficient 2.

L'Assemblée accepte le remboursement de plusieurs taxes perçues en trop et modifie l'article 83 du règlement du cimetière. Il en complète l'article 64 pour une meilleure utilisation des terrains.

Le conseil approuve la note de frais et d'honoraires de M. Roy, avocat-conseil de la ville, s'élevant à 2.015 fr. 70. Il vote ensuite la création d'un conseil juridique de la ville, ayant à sa tête un avocat, qui recevrait 5.000 fr. par an d'honoraires, soit 1.250 fr. pour le reste de cette année. M. Hugon, présent, accepte de défendre les intérêts de la ville.

M. le maire demande ensuite de déposer un recours en conseil d'Etat contre l'arrêté du 29 mai 1925 rendant la ville responsable dans la vieille affaire du ruisseau de la Passière (M. Montagnon et Mme veuve Roussier).

Affaires diverses

M. Périn demande de rentrer en pourparlers avec les héritiers Raquin, en vue d'un arrangement amiable, concernant l'immeuble sis rue de la Boute, qui avait été légué à la ville, à charge pour celle-ci d'y loger le colonel de la garnison. A la suite du départ de ce dernier l'immeuble est devenu vacant. Les héritiers Raquin assignent la municipalité devant le tribunal civil. Les pourparlers seront engagés.

La taxe sur les chiens d'agrément est portée à 20 francs.

Le conseil supprime la pension de 200 francs qui était allouée à M. Gudrin père.

L'association des instituteurs et institutrices de Nevers demande que l'indemnité de logement soit augmentée. Le principe de l'augmentation est voté. Cette indemnité sera désormais de 800 francs pour les célibataires, 1.100 francs pour les instituteurs mariés et 1.200 francs pour les directeurs non logés.

Comme suite à un vœu émis par le conseil d'arrondissement de Nevers, M. le maire demande que les frais de logement et de résidence des instituteurs soient supportés par l'Etat. Approuvé.

M. le maire donne ensuite lecture des dispositions du prix Piller, de 1.050 francs attribués aux élèves des écoles de Nevers selon leur ordre de mérite. Approuvé.

Une indemnité de 300 francs est votée pour le service de la comptabilité du collège de jeunes filles.

Service des eaux : plusieurs demandes de dégrèvement sont approuvées.

Un crédit de 3.500 francs est voté pour le prolongement de la conduite d'eau de la rue d'Alsace-Lorraine.

Le conservateur du cimetière demande que l'eau soit installée dans son logement ainsi qu'un égout dans son jardin. Accepté pour le logement, mais non pour le jardin.

L'article 13 du règlement du service des eaux est modifié.

Plusieurs dépenses non réglées aux exercices 1924 et ultérieurs sont adoptées.

M. le maire demande à engager des pourparlers pour l'amélioration des relations ferroviaires avec Orléans, Tours, Châteauroux, Limoges et Nevers. Accepté.

Le conseil accepte le legs Charles Duhamel de Breuil, comprenant divers tableaux et médailles qui deviendront propriété du Musée de la ville.

Le décompte Chabert pour la réfection des peintures du marché Saint-Archie, s'élevant à 7.984 fr. 73 est approuvé.

Le conseil réduit le taux maximum de 180 francs pour l'assistance aux familles nombreuses.

Les articles 2, 7, 43 et 50 du règlement sanitaire de la ville sont modifiés.

Théâtre : Des pourparlers ont été engagés avec la tournée Baret. Il en résulte que celle-ci consent à abandonner la subvention de 2.000 francs qui lui était servie par la ville. En retour, elle ne payera pas la taxe municipale de 650 francs et 51 places de faveur seront remises à sa disposition. Accepté.

Les 2.000 francs précédemment attribués à la tournée Baret seront abandonnés à la tournée Raquin, de notre ville, qui doit organiser cinq représentations d'opérette cette saison. Elle serait en outre exonérée de la taxe municipale et 51 places de faveur lui seraient remises également.

Ces deux tournées ne payeraient pas le éclairage du théâtre. Accepté.

Le coût de cet éclairage est fixé à 100 francs par représentation pour toute autre tournée. Sur la proposition de M. Dugnas, les sociétés locales bénéficieront de la gratuité de l'éclairage.

430 tables des écoles sont à remplacer. M. le maire demande à cet effet un crédit de 45.000 francs et de traiter de gré à gré. La commission des travaux désignera le fournisseur. Le matériel remplacé sera vendu au mieux des intérêts de la ville. Accepté.

Deux demandes de bourse pour l'école militaire de Saint-Cyr sont acceptées.

MEDAILLE DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Mme Catherine Audry, à Nevers, 45 ans de services dans la famille Simonet-Renaud ; Mme Marie-Eugénie Delaunay, à Cosne, 26 ans de services chez M. Boucomont. Membre participant d'une société de secours mutuels pendant plus de 10 ans ; Mme Claudine Petit, aux GREUX COMMUNAUX d'Ury, 48 ans de services chez M. Barreau.

Concert. — Une nouvelle qui ne manquera pas de réjouir les nombreux habitués des Concerts du Grand Café. Aujourd'hui 16 août, ils auront la bonne fortune d'entendre Mme Gélle Johanna, de l'Opéra de Genève, qui, répondant aux instances de ses amis, M. et Mme Charrier, leur a promis, pour ces fêtes de l'Association, le concours de son beau talent de cantatrice.

La fête de la place Mossé

Nous rappelons ci-dessous le programme d'aujourd'hui dimanche :

A 14 heures, mat de cocagne, nombreux prix, sur la place Mossé ; à 15 heures, course aux œufs pour fillettes ; à 15 h. 30, course en sacs pour garçons ; à 16 heures, course aux œufs ; à 17 heures, course à la valise ; à 21 heures, séance de boxe, cour de la Nivernaise, place Mossé, 3 combats de 4 à 5 rounds de 2 minutes et une démonstration du directeur entraîneur M. Fauchet. Entrée à 20 h. 30.

Le comité invite les habitants à illuminer et à paviser. Il décline toute responsabilité en cas d'accidents. Demain, lundi 17 août, distribution des prix qui n'auraient pu être distribués au moment des jeux.

M. Inconnu cessera vite de l'être (tout en étant) puisque c'est la son nom qui continue à signer de fermes dessins dans le coin de ceux qui nous présente, M. Besacier, à deux aquarelles fraîches et spontanées qui me plaisent. Ces deux jeunes gens sont d'ailleurs élèves de l'architecte Jean Georges. Ils sont à bonne école pour progresser.

Pourquoi ne dirais-je pas que les soucis de M. Aichier, les fines aquarelles de M. Jean Costa et celles de M. Schmit, les couleurs de Mlle Crillot, les panneaux décoratifs de Mlle Billet, les fleurs de Mlle Violette, qui est née à Mandelay, le « Tipparry » des aventuriers de Kipling, les soirs verts et roses de M. Etienne Gaudet, la danseuse encore frémissante de Mme Bac-Schwartz, les fleurs et les paysages de Mme Hubert-Claire, les aquarelles si délicatement nuancées de Mme Gaudry-Aillar et toute cette adorable suite de miniatures de Mlle Marie-Louise Richard, qui, en vérité, pourquoi ne dirais-je pas que ces œuvres sont séduisantes, chatoyantes, gracieuses, fraîches, captivantes, presque idéales, toutes pensées, — et que je vous la dois toute ?

M. DeLigna nous présente une nature morte représentant « le repas d'un artiste pendant la guerre ». C'est du fromage, une croûte de pain et une cruche d'eau. On mangeait mieux au « front ». Et l'on avait du « pain » !

Quelques bonnes peintures et un dessin complètent ce repas austère.

Mlle Georgette Daveline manifeste d'incontestables qualités dans ses portraits. M. Léon Galand a deux jolies marines. M. Duchoux aime les colorations chaudes. M. Guillard sait traduire la montagne, son atmosphère verte et froide, l'ombre bleue de ses cimés ; ses petites peintures ont un charme sûr et pénétrant. Mlle Marie Heurtault présente un portrait bien venu et son « Ciel d'orage en Nivernais » témoigne de sa maîtrise. Mlle Marie Toranne sait mettre dans l'atmosphère ses aspects de la

Demain matin sera inaugurée officiellement l'exposition de la Société artistique

L'affiche annonçant l'ouverture du Salon de la Société artistique de la Nièvre est de M. Camille Cipra. Elle représente Saint-Georges terrassant le dragon. Saint-Georges est le patron des soldats.

Par ses affinités de naissance, par la guerre qu'il a faite en France et dont la voix des braves orne sa poitrine, l'artiste avait justifié sa sympathie pour Saint-Georges, — mais je veux voir là un symbole. Saint-Georges est ami de l'ordre et de la clarté, de l'art pur et probe, de la santé et de la virilité et le monstre qui pourfend d'une manière dont il ne saurait pas se relever, représente à mes yeux, le faux art boursouflé et rampant qui, si l'on n'y prenait garde, finirait aujourd'hui par régner sur nous.

Les exposants de la Société artistique de la Nièvre appartenant à un phanagone de Saint-Georges et chaque année, toujours plus forte, elle mène le bon combat. Chez nous, fidèles à l'eau ou au vin, il y aura toujours des dragons à combattre, mais l'essentiel est que le vaillant chevalier sache manier son épée ferrée, pour rendre la bête inoffensive.

Le Salon de la Société Artistique de la Nièvre est, certes, l'un des mieux conçus, l'un des mieux présentés que nous ayons eu, depuis longtemps, l'occasion de visiter en Province. Il contient des œuvres de premier ordre et rien n'y est insignifiant. Tout y est judicieusement placé et classé. Et tout chante la beauté du terroir et la force de ses interprètes.

La première salle est réservée aux travaux des bons élèves. Les écoles d'art, les cours de dessins, les cours professionnels sont nombreux à Nevers. Nombreux sont donc — et de qualité — les résultats obtenus par des professeurs dévoués et de talent ont su former et diriger les goûts et les dispositions qui s'éveillent. Les élèves dessinent déjà, en traits à peine estompés, les maîtres qu'ils seront demain.

L'art décoratif du Nivernais se présente sous la forme harmonique des façades et des grès bien gâchés. M. Montagnon semble s'être renouvelé de la façon la plus heureuse. M. Martin, de Saint-Honoré, nous offre une série de grès fauves d'un goût sûr. M. Maure a des émaux de grand bien venus. M. Devoucoux donne un attrait d'art à nos objets les plus familiers — je ne propose d'ailleurs de détailler un jour la noble action artistique de cet excellent artisan — M. Duchêne, de Clamecy, a des objets curieusement armés de motifs persans que nous avons vus à peine aux marges des miniatures orientales et des chaises de nos grands-mères. Le meuble est représenté par la table Renaissance de M. Roger Neyraud et de sa console Louis XVI, œuvres qui indiquent une profonde connaissance du métier et de ses multiples ressources.

M. Ferlet, sans aucun concours mécanique, a créé des plaques de propreté brodées de géraniums, et il nous montre par sa œuvre avec son pastel qu'il sait voir la nature, avec ses médaillons qu'il sait la mettre en relief. Je m'en voudrais de ne pas saluer les photographies bien mises en page de M. Chaudot, l'écharpe aux oiseaux de Mme Negeotte, le napperon arachnéen de Mlle Lucie Mercier et les miraculeux travaux à l'aiguille de Mme Louise Créteaux.

Je dois une mention spéciale à Henri Sabatier pour les jolis objets modernes qu'il a imaginés, tous d'une amusante fantaisie et d'une belle « conscience » professionnelle.

Mon ami Henri Baudelin, qui suit les traces de Rousseau le Douanier, et à qui je souhaite, de son vivant, le succès de vente et d'estime que celui-ci ne lui eût obtenu qu'après sa mort, — Henri Baudelin aime la Charité, La Saulaie, la Blancherie, les vastes intérieurs de l'Hôpital lui ont fourni des motifs bien venus et nous apprécions la facture. Avec lui et l'œuvre dans les mêmes coins — M. Minault a traduit la fraîcheur brumeuse des matins. M. Joubert La Loge a des étagers nuancés et des automnes somptueux. Mlle Marie Barbier a des paysages délicats et des objets d'éclairage pleins de charme. M. Cristo aime son vieux Nevers et il sait le dire. Mlle Dagouneau a des iris qui éblouissent et des prunelles savoureuses. M. Maurice Forest, ces maisons qui se chauffent au soleil et M. Chéreau une cour de ferme soûlément peinte.

Nous suivons le beau labour de M. Jérôme dont les dessins à la plume, les aquarelles, le pastel, disent, avec bonheur, la douceur des coins aimés du pays. Sa fille, artiste aussi, a traduit le visage de son père avec une touchante ferveur et ses roses, et ses dahlias ont toute la légèreté que l'on apprécie dans les fleurs. Mlle Drozart, que le souffle de poésie anime, a des études « méditatives » fort appréciées. M. Guerrier est plein de douceur, et M. Ripault, dans une suite de petites peintures d'une intimité délicate, conte le charme de Moulins, de Versailles, du Petit-Trianon. On voudrait y être.

M. Inconnu cessera vite de l'être (tout en étant) puisque c'est la son nom qui continue à signer de fermes dessins dans le coin de ceux qui nous présente, M. Besacier, à deux aquarelles fraîches et spontanées qui me plaisent. Ces deux jeunes gens sont d'ailleurs élèves de l'architecte Jean Georges. Ils sont à bonne école pour progresser.

Pourquoi ne dirais-je pas que les soucis de M. Aichier, les fines aquarelles de M. Jean Costa et celles de M. Schmit, les couleurs de Mlle Crillot, les panneaux décoratifs de Mlle Billet, les fleurs de Mlle Violette, qui est née à Mandelay, le « Tipparry » des aventuriers de Kipling, les soirs verts et roses de M. Etienne Gaudet, la danseuse encore frémissante de Mme Bac-Schwartz, les fleurs et les paysages de Mme Hubert-Claire, les aquarelles si délicatement nuancées de Mme Gaudry-Aillar et toute cette adorable suite de miniatures de Mlle Marie-Louise Richard, qui, en vérité, pourquoi ne dirais-je pas que ces œuvres sont séduisantes, chatoyantes, gracieuses, fraîches, captivantes, presque idéales, toutes pensées, — et que je vous la dois toute ?

M. DeLigna nous présente une nature morte représentant « le repas d'un artiste pendant la guerre ». C'est du fromage, une croûte de pain et une cruche d'eau. On mangeait mieux au « front ». Et l'on avait du « pain » !

Quelques bonnes peintures et un dessin complètent ce repas austère.

Mlle Georgette Daveline manifeste d'incontestables qualités dans ses portraits. M. Léon Galand a deux jolies marines. M. Duchoux aime les colorations chaudes. M. Guillard sait traduire la montagne, son atmosphère verte et froide, l'ombre bleue de ses cimés ; ses petites peintures ont un charme sûr et pénétrant. Mlle Marie Heurtault présente un portrait bien venu et son « Ciel d'orage en Nivernais » témoigne de sa maîtrise. Mlle Marie Toranne sait mettre dans l'atmosphère ses aspects de la

nature. Son paysage d'automne est mouillé de tendresse. M. Pastour peint solidement, les reliefs de ses pâtés accusent encore des lumières déjà vives, une barque verte, une voile blanche accroché, sur un ciel bleu, tout le soleil du Midi. M. Edmond Peigne a progressé depuis le temps, déjà, ou, dans notre capitale nivernaise, ses fleurs et ses natures mortes respirent déjà notre attention. Les paysages de Mlle Christouffour, dans leur noble simplicité, sont d'une belle matière. M. Cyr Deguergue peint comme il respire, largement, à pleins pmons. Ses sous-bois où chante une source, ses grands horizons où le plumet d'un arbre s'élève dans le ciel, ses « Laires » vaporeuses et subtiles nous disent son ardent amour de la liberté et de la vie. M. Auguste Delaval nous montre les aspects lointains de l'Indo-Chine. Il a, dans ce pays, fait de la bonne besogne en exhumant de la forêt vierge la fameuse pagode d'Angkor, — il a également, ainsi que ses aquarelles l'attestent, su voir et sentir.

M. Gédé est un poète. Il a, comme Verlaine, le goût des paysages lunatiques, — comme Banville, le goût des piérotis. Ses visions, très personnelles, sont exquises — autant que celles qu'il nous donne de la nature plus dépouillée, sous formes et pleines. Traduits d'une façon très personnelle, les paysages de M. Gautron du Coudray ont une valeur propre qui séduit infiniment. Son Versailles, gris et rose, illustrerait le plus beau poème de la Cité des Dames. Ensemble traduit avec un expression charmante qui dénote déjà un savoir-faire accompli, les paysages de M. André Garban sont de ceux que l'on retient.

M. Auguste Berthault est le peintre de la Loire Nivernaise. Il a traduit avec bonheur dans une série d'aquarelles sincères qui disent le gris voilé et un peu mélancolique du grand fleuve ensablé. Une autre série de peintures plus montées de tous sont tout à fait remarquables, et je donne une note spéciale pour son noble dépeçage qui s'attarde sur le clocher de Nevers et les rives automnales, et sa petite vision près des anciens piquets ou d'anciens bateaux rosis par le couchant.

M. Berthault est un portraitiste bien connu également dans notre région. Il nous montre une fois de plus ses belles qualités dans le portrait qu'il a fait de moi. Le Musée de Nevers qui possède de cet excellent artiste le portrait du poète Achille Millien devrait faire une place à celui qui a bien compris notre Loire belle et mélancolique.

Avec une distinction infinie dans le choix des nuances, M. Albert Fichot enveloppe de vieux objets de piété dans la leur atmosphère de vitraux. Ses paysages dénotent une compréhension exacte et fine de la nature.

La mer bleue et profonde, la postérité blanche du midi nimbant les routes, les arbres, les maisons, les côtes rocheuses et abruptes, les ciels nuancés sont traduits avec une sobre vigueur par M. Poisson, un Nivernais de bonne souche conquis par le Sud de la France. M. Jean Loquin a été séduit par des aspects plus lointains. Après tant d'autres, il a su dégager de Venise un charme nouveau et ses aquarelles, fluides et bondées, sont d'une sensibilité qui émeut. M. Berthelot a rapporté d'un séjour à Nice, des gousses habiles et très évocatrices. Les rues sombres qui ne nous montrent qu'une lanterne de soleil au travers des pavements du linge qui sèche, la poissonnerie humide et orientale sont bien de l'antique cité si italienne en ses vieux coins. Mlle Burat-Christien reste fidèle au passé avec lequel elle nous avertait de bonheur les aspects solitaires et abruptes de la Charité-sur-Loire, la petite-ville-aux-peintures.

Les « plus à la Baie » de Mme Ruelle, indiquent une probité, une satisfaction causée par la nature, indices d'un talent évident, qu'une nature morte et une vision de Fontarabie ne font que confirmer. Les paysages de M. Perrotte sont habiles et consciencieux. Semur aux coins antiques ressuscité avec bonheur sous nos regards conquis. Des roses, bien groupées, ajoutent à nous démontrer que l'artiste dans son métier connaît toutes les ressources de son métier.

Mme Joanne-Hugonet a donné à la fleur tout son charme expressif et personnel. Elle a cherché la difficulté dans ses traductions monochromes. Elle l'a vaincue avec virtuosité. Voilà dans les ombres d'une maison blanche, le massif d'hortensias de Mlle Labatut éclatant magistralement. Son paysage basque traité en teintes pâles et volontairement dépouillé comme dans les esquisses, m'a plu également.

Mlle Fichot-Bouquet nous présente une saisissante vue cavalière d'une rue de Paris et le chevet de Saint-Pierre de Rome où des qualifiés maitresses se remarquent. Rome a été bien comprise par cette excellente Nivernaise.

Les moulons de M. Charles Clair ont conquis le monde ; ses paysages auront la même fortune, réjouissons-nous car ils sont de Chev-Nous.

M. Jules Héraz, dans ce joli groupe de jeunes filles cueillant des branches fleuries traduit avec une science décorative et une joie de coloriste toute l'ambiance d'un Printemps bien né. Grise, familière, intime, sa sortie de l'office est pleine de poésie.

Les peintures de M. Denis Valvéranne sont aussi dans cette expansion qui conquiert immédiatement. L'artiste a été ébloui par le soleil jouant sur les corps d'enfants qui se baignent, sur les maisons blanches ou les massifs du jardin et il nous communique son impression d'un tel charme et de son charme.

Noyés dans des tons pourpres et mollement enveloppés, les dahlias et les chrysanthèmes de Mme Ponsard-Atrux sont dans les aquarelles de fleurs dont on retiendra l'évocation. Elles sont d'une incontestable maîtrise.

Et je veux terminer ce premier article sur le gracieux, sur l'adorable visage d'enfant dont Mlle Claudia Lepiat nous donne la vision. Avec côté de chair nacrée, de ce regard vit de cette chevelure qui sent encore le duvet, s'allument les tonalités éclatantes et harmonieuses d'un vase de renouées et d'une nature morte où des citrons chantent la joie de leur couleur aux côtés d'une bouillotte de cuivre et d'un vase bleu.

C'est avec un plaisir très grand que nous notons chaque année les progrès de cette artiste bien douée.

Raoul TOSSAN.

Fillette mordue par un chien. La jeune Jacqueline Siboret, 12 ans, demeurant 20, rue de la Rotonde, chez ses parents, a été mordue à la cuisse droite en passant rue du 14-Juillet, par le chien de M. Massé, cordonnier dans ladite rue. Ce dernier a été invité à faire visiter son chien à la Préfecture afin d'être inscrit au répertoire. Propriétaire a été dressé contre lui pour avoir laissé divaguer un chien malfaisant.

Embarras de la voie publique. — Onze procès-verbaux de contravention ont été dressés contre des conducteurs d'automobiles, pour séjour prolongé et embarras de la voie publique, dans différentes rues et places de la ville.

C'est le dimanche 6 septembre l'ouverture !

Chasseurs, n'attendez pas au dernier moment pour retirer votre permis

Le préfet de la Nièvre vient de prendre l'arrêté suivant :

Article premier. — La chasse sera ouverte dans le département de la Nièvre le dimanche 6 septembre 1925, à 7 heures (heure légale) aux conditions fixées par l'arrêté réglementaire permanent du 1^{er} août 1913, sous réserve des modifications apportées par les articles 2 et 3 ci-après :

Art. 2. — Le deuxième paragraphe de l'article 3 de l'arrêté réglementaire permanent sur la police de la chasse dans le département, en date du 1^{er} août 1913, est rapporté.

Art. 3. — La chasse au gibier d'eau est autorisée du 14 juillet jusqu'à la date d'ouverture générale, en bateau seulement, sur les étangs, ainsi que sur les cours d'eau du domaine public (navigables ou flottables) du département de la Nièvre.

Art. 4. — Par modification à l'article 5 de l'arrêté réglementaire, la chasse à la repasse de la bécasse ne sera autorisée après la clôture générale que pour une courte période qui sera fixée par l'arrêté de clôture générale de la chasse.

Art. 5. — Par modification à l'article 12 de l'arrêté réglementaire relatif à la destruction, par les propriétaires, possesseurs ou fermiers, des animaux malfaisants ou nuisibles et sur l'avis du conseil général de la Nièvre en date du 27 mai 1924, la destruction au fusil des animaux désignés à l'art. 11 dudit arrêté, est autorisée pendant toute l'année dans un rayon de cinq cents mètres autour des habitations.

En outre, les gardes-chasses, munis de permis de chasse, sont autorisés, d'une façon générale, à détruire les animaux nuisibles sur les propriétés dont ils assurent la garde, sous réserve de l'assentiment de la personne qui les a fait commissionner.

Art. 6. — Sont interdits en tout temps, même lorsque la chasse est ouverte, la chasse, la destruction, la capture, l'importation, l'exportation, le transport, le colportage, la mise en vente et l'achat de tous les petits oiseaux d'une taille inférieure à celle de la caille, de la grive ou du merle, sauf l'Alouette et l'ortolan.

Art. 7. — Le propriétaire ou possesseur peut chasser ou faire chasser en tout temps, sans permis de chasse, dans ses possessions attenantes à une habitation et entourées d'une clôture continue faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins et empêchant complètement le passage de l'homme et celui du gibier à poil.

Dans chaque département, il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter et de colporter du gibier pendant le temps où la chasse n'y est pas permise.

Il est également interdit en toute saison de mettre en vente, de vendre, de transporter, de colporter ou même d'acheter sciemment le gibier tué à l'aide d'engins ou d'instruments prohibés.

Il est interdit, même en temps d'ouverture de la chasse, de transporter du gibier vivant sans permis de transport délivré par le directeur général des eaux et forêts ou par le conservateur des eaux et forêts du lieu d'origine du gibier ou par leurs délégués.

Il est interdit, en temps de fermeture, d'envoyer des nids, de prendre ou de détruire, de transporter ou mettre en vente, de vendre ou d'acheter, de transporter ou d'exporter les œufs ou les couvées de perdrix, faisans, cailles et de tous les autres oiseaux, ainsi que les portées ou petits de tous animaux qui n'auront pas été déclarés nuisibles par des arrêtés préfectoraux.

Les détenteurs de droit de chasse et leurs préposés auront le droit de recueillir, pour la faire couvrir, les œufs mis à découvert par la fauchaison ou l'envlèvement des récoltes.

Dans le temps où la chasse est ouverte, le permis donne à celui qui l'a obtenu, le droit de chasser de jour, soit à tir, soit à cour, et de nuit, suivant les distinctions établies par les arrêtés préfectoraux, sur ses propres terres et sur les terres d'autrui, avec le consentement de celui à qui le droit de chasse appartient.

Tous les autres moyens de chasse, y compris l'aviation et l'automobile, même comme moyens de rabai, à l'exception des fusils et des bombes destinées à prendre des lapins, sont formellement prohibés.

Néanmoins, les préfets des départements, sur l'avis des conseils généraux, prendront des arrêtés pour déterminer :

1^o L'époque de la chasse des oiseaux de passage, autre que la caille, la nomenclature des oiseaux et les modes et procédés de chasse pour les diverses espèces ;

2^o Le temps pendant lequel il sera permis de chasser le gibier d'eau dans les marais, sur les étangs, fleuves et rivières.

3^o Les espèces d'animaux malfaisants ou nuisibles que le propriétaire, possesseur ou fermier, pourra, en tout temps, détruire sur ses terres et les conditions de l'exercice de ce droit, sans préjudice du droit appartenant au propriétaire et au fermier de repousser ou de détruire, même avec des armes à feu, les bêtes sauvages qui portent dommage à ses propriétés.

Ils peuvent également prendre des arrêtés :

1. Pour prévenir la destruction des oiseaux ou pour favoriser leur repeuplement.

2. Pour autoriser l'emploi des chiens levriers pour la destruction des animaux malfaisants ou nuisibles.

3. Pour interdire la chasse pendant le temps de neige.

Ils pourront, en outre, autoriser individuellement les propriétaires ou leurs ayants droit, à capturer, même en temps prohibé, avec des engins et dans les conditions déterminées, certaines espèces de gibier pour les conserver provisoirement et les relâcher ensuite dans le but de repeuplement.

Article premier. — Le tir en voiture ou à l'aide d'une voiture, de chevaux ou de bestiaux est interdit.

A titre exceptionnel, il pourra être accordé, par nous, des autorisations individuelles de tirer en voiture, aux mutilés de guerre qui sont dans l'impossibilité de marcher sans aide et qui sont titulaires d'un permis de chasse.

Art. 2. — MM. les maires, les commissaires de police, la gendarmerie, les gardes champêtres et les gardes des eaux et forêts sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans toutes les communes du département.

Article premier. — Tout chien circulant sur la voie publique doit être muni d'un collier portant gravés sur une plaque de métal, le nom et le domicile de son propriétaire.

Art. 2. — Les chiens trouvés sur la voie publique sans être porteur du collier et de la plaque, dont le propriétaire est inconnu dans la localité seront saisis

Le champion de gymnastique de la Nièvre reçu par la population de Guérogny

Le conseil d'administration de la société de gymnastique de Guérogny...

Médailles de la Mutualité

Les récompenses suivantes sont accordées aux personnes dont les noms suivent pour services rendus à la mutualité...

Dans l'enseignement primaire

Instituteur titulaire adjoint à Sidiailles (S.), Mme Roumy, institutrice titulaire adjointe à Sidiailles (S.)...

Médailles de la Mutualité

Les récompenses honorifiques suivantes sont accordées, pour services rendus à la mutualité, aux personnes ci-après...

Médailles d'honneur

Des médailles d'argent ont été décernées aux ouvriers ou employés dont les noms suivent...

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil s'est réuni et a pris les décisions suivantes: Réviser le budget de l'hospitalisation...

BRINON-SUR-BEVIRON

L'électrification de Brinon-sur-Bevron et des communes voisines

Une réunion importante des maires et délégués

des 26 communes faisant partie du Syndicat Intercommunal de Brinon et Corbigny-Ouest...

MONTARGIS

Le conseil municipal de Montargis a tenu sa séance du 14 courant...

NETTOYAGE ET BLANCHISSAGE

DES ETOPES DE LAINE

SAINT-AMAND

Le conseil municipal de Saint-Amand a tenu sa séance du 14 courant...

LE PRIX DU PAIN

Le prix du pain est fixé à 1 fr. 68 centimes le kilo.

BOURGES

Vol. — Au marché, il a été dérobé un sac à main appartenant à Mme Bisson...

MEUR-SUR-YEVRE

Procès-verbal. — Lucien Langlois, journaliste à Cornay, a été trouvé en complet état d'ivresse...

VERZON

Accidents d'automobiles. — MM. Broquin, laitier, et Nicault, entrepreneur de viâges...

CONCOURS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

Un arrêté en date du 30 juillet 1925 du Ministre du Travail...

CONTRE LES INFLAMMATIONS

ET LES BOUTONS

FOUR DEROUILLER LES OBJETS

NICKELLES

YVONNE

JOIGNY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil se réunira demain lundi à 20 h. 30, pour délibérer sur les questions suivantes:

MOULINS-ENGLEBERT

Nécrologie. — On annonce le mort de M. Picot, directeur honoraire de l'hôpital Beaujon...

COURCELLES

Il a été perdu DEUX VACHES, sous poils blancs à 8 ans. Récompense à qui donnera indications à M. L. DUMONT...

SAINT-AMAND

Acte de probité. — M. Raoul Autissier, marchand forain, demeurant à Montjeu...

LE PRIX DU PAIN

Le prix du pain est fixé à 1 fr. 68 centimes le kilo.

MONTARGIS

Le critérium des aiglons à Montargis. Les coureurs sont arrivés avec une avance sensible sur l'horaire annoncé...

CONTRE LE CORYZA

Quand un rhume de cerveau n'est pas encore bien négligé, si vous voulez l'empêcher d'aboutir...

NETTOYAGE ET BLANCHISSAGE

DES ETOPES DE LAINE

FOUR CONSERVER A LA FANELLE

TOUTE SA SOUPLESSE

CONTRE LE CORYZA

Les adversaires durent encore s'arrêter. Fédor s'impatientait, anxieux de prendre le place de son frère...

NETTOYAGE ET BLANCHISSAGE

DES ETOPES DE LAINE

FEUILLETON de PARIS-CENTRE - 125

Une leur dans la nuit

Par René d'ANJOU

domestique tenait en main, enveloppées de serge verte deux épées. — Me voici, dit le Kouranian, quand il vit paraitre le jeune homme...

Arrivé à Kronitz, le trouble de sa conscience ne s'apaisait pas. Sur la route qui conduisait à Narwald, son char sacré reposait les restes de ceux pour lesquels il allait encore verser le sang...

l'été. Georges levait les yeux vers eux... Lui aussi, il avait rêvé de bâtir un nid. — Kallir, le gardien du campo-santo, se tenait devant la grille...

La mort le libérerait de ses tortures morales. — Kallir, le gardien du campo-santo, se tenait devant la grille. Un homme était prostré au pied du mausolée...

Les adversaires durent encore s'arrêter. Fédor s'impatientait, anxieux de prendre le place de son frère; mais celui-ci le repoussait. — Non, ce ne serait pas loyal...

Dans les plantations de Michel Romelawsky, on était en pleine saison des grandes pluies, c'est-à-dire en mars, et les lordnades faisaient rage, ravageant chaque jour pendant trois heures d'horloge, avec une furie vengeresse, le travail humain...

Les voyages de "Paris-Centre"

A l'approche des vacances, et pour répondre aux demandes d'un grand nombre de ses lecteurs, Paris-Centre a décidé d'organiser pour les principales régions de la France, et les plus beaux sites de l'étranger, des voyages en groupe et des voyages individuels à forfait.

Les prix établis comprennent toutes les dépenses : chemin de fer (aller et retour), hôtel, excursions, guides, etc.

Nos voyageurs n'ont ainsi aucun souci et peuvent profiter en toute quiétude des voyages dont les itinéraires ont été très minutieusement étudiés.

Nous tenons une brochure explicative à la disposition des lecteurs que nos voyages intéresseraient et qui voudraient bien nous en faire la demande, en joignant un timbre de 0 fr. 30 pour la réponse.

Nous publions aujourd'hui le programme des voyages de « Paris-Centre » aux Pyrénées et en Dauphiné-Savoie.

Les départs ont lieu soit de Nevers, soit de Bourges, soit de Moulins, soit de Montluçon.

Les Pyrénées

Départs accompagnés tous les samedis
Départs individuels tous les jours

PROGRAMME

1^{er} jour. — Départ de Bourges à 22 h. 22. Départ de Nevers à 20 h. 50. Départ de Moulins à 18 h. 50. Départ de Montluçon à 21 h.

2^e jour. — Arrivée à Toulouse le matin, visite de la ville en voiture, déjeuner, après-midi trajet Toulouse-Lourdes, dîner et coucher à Lourdes.

3^e jour. — Séjour à Lourdes, matin visite de la ville à pied, déjeuner, après-midi excursion en funiculaire au Pic du Jer, retour à Lourdes pour dîner et coucher.

4^e jour. — Séjour à Lourdes, excursion en auto-car à Gavarnie. Déjeuner à Gavarnie et promenade à pied au pont de neige, dîner et coucher à Lourdes.

5^e jour. — Séjour à Lourdes, matin excursion en auto-car aux Grottes de Betharram, visite des Grottes et retour à Lourdes pour déjeuner, après-midi excursion en auto-car à Ganters, retour à Lourdes pour dîner et coucher.

6^e jour. — Trajet Lourdes-Pau, matin visite de Pau et du château. Déjeuner et départ ; dîner en cours de route.

7^e jour. — Arrivée à Moulins le matin. Prix de ce voyage, comprenant : le chemin de fer aller et retour de Moulins à Lourdes, séjour dans de très bons hôtels, 3 repas (boisson et service compris), excursions en auto-car, voiture, funiculaire, tous les pourboires et toutes les taxes, trajet en voiture de la gare à l'hôtel et vice-versa.

Prix de Bourges à Bourges : 1^{er} 715 fr.; 2^e 600 fr.; 3^e 475 fr.
Prix de Nevers à Nevers : 1^{er} 750 fr.; 2^e 625 fr.; 3^e 490 fr.
Prix de Moulins à Moulins : 1^{er} 700 fr.; 2^e 595 fr.; 3^e 470 fr.
Prix de Montluçon à Montluçon : 1^{er} 650 fr.; 2^e 565 fr.; 3^e 450 fr.

Prolongation d'excursion

6^e jour. — A 14 heures, départ pour Bayonne, visite de la ville, départ pour Biarritz où l'on arrive pour dîner et coucher.

7^e jour. — Séjour à Biarritz, promenade sur la plage ; le rocher de la Vierge, la côte des Basques, le Casino, etc. Après-midi libre. Dîner et coucher à Biarritz.

8^e jour. — Matin départ pour Bordeaux, départ à Bordeaux, après-midi visite de la ville en voiture, dîner, distribution des billets de retour (faculté de prolongation ou d'arrêt en cours de route).

9^e jour. — Arrivée à Bourges, à Nevers, à Moulins ou à Montluçon.

Prix de cette prolongation comprenant également tous les frais et guide accompagnateur :

1^{er} cl., 150 fr. ; 2^e cl., 135 fr. ; 3^e cl., 125 fr.

Le Dauphiné Savoie

Départs accompagnés tous les samedis
Départs individuels tous les jours

PROGRAMME

1^{er} jour. — Départ de Bourges à 6 h. Départ de Nevers à 7 h. 45. Départ de Moulins à 10 h. Départ de Montluçon à 6 h. 57.

Déjeuner à Saint-Germain-de-Fossés. Arrivée à Lyon à 15 heures. Départ de Lyon à 17 h. 05. Dîner et coucher à Lyon ou Grenoble.

2^e jour. — Séjour à Grenoble visite de la ville, déjeuner, après-midi excursion en auto-car à La Mure, retour par les Lacs de Lafrey. Dîner et coucher à Grenoble.

3^e jour. — Séjour à Grenoble, visite de l'Exposition de la Houille blanche et du Tourisme. Déjeuner à 11 heures, après-midi trajet Grenoble-Anney en auto-car par le Sappey et le col de Porte. Visite du couvent de la Grande Chartreuse, dîner et coucher à Anney.

4^e jour. — Séjour à Anney, matin visite de la ville et tour du lac en bateau, après-midi excursion aux Gorges du Fier, visite des Gorges et du château de Montrétier. Dîner et coucher à Anney.

5^e jour. — Matin trajet Anney-Chamonix en auto-car par le col des Aravis, arrivée à Chamonix pour déjeuner. Après-midi excursion au glacier des Bossoms, traversée du glacier avec guide, retour par la cascade du Dard. Dîner et coucher à Chamonix.

6^e jour. — Séjour à Chamonix, matinée libre, excursion en chemin de fer à crémaillère à Montevens, traversée de la mer de Glace. Dîner et coucher à Chamonix.

7^e jour. — Séjour à Chamonix, journée libre. Dîner et coucher à Aix-les-Bains.

8^e jour. — Matin, séjour à Aix-les-Bains, excursion en barque sur le lac du Bourget, visite de l'abbaye d'Hautecombe, déjeuner, après-midi, départ. Dîner en W-R.

9^e jour. — Arrivée. Fin du voyage.

Prix de ce voyage comprenant : chemin de fer aller et retour, séjour dans de très bons hôtels, 3 repas (boisson et service compris), excursions en auto-car funiculaires, tous les pourboires et toutes les taxes, trajet en voiture de la gare à l'hôtel et vice-versa.

Prix de Nevers à Nevers, 1^{er} 900 ; 2^e 830 ; 3^e 690.

Prix de Montluçon à Montluçon, 1^{er} 900 ; 2^e 830 ; 3^e 690.

Prix de Moulins à Moulins, 1^{er} 970 ; 2^e 820 ; 3^e 685.

Prix de Bourges à Bourges, 1^{er} 1.000 ; 2^e 845 ; 3^e 700.

Y ayant été élevés et n'ayant gagné ni 20.000 fr. ni trois prix régionaux de deuxième catégorie, Poids : 4 ans, 62 kil., 4 ans et au-dessus, 66 kil. Tout gagnant en steeple-chases de 2.500 francs portera 1 k. ; de 5.000 fr. ou d'un prix régional de deuxième catégorie, 2 kil. ; de 7.500 francs 3 kil. ; de 10.000 fr. ou de deux prix régionaux de deuxième catégorie, 4 kil. ; de 12.500 fr. 5 kil. ; de 15.000 fr. 6 kil. ; de 18.000 francs, 8 kil. Tout gagnant en courses de haies de 5.000 fr. portera en outre 1 k. 500 ; de 10.000 francs, 3 kil. ; de 15.000 fr. 4 kil. Pour ces surcharges, les sommes gagnées un an au moins avant la date des engagements, ne compteront que pour moitié de leur valeur. — Distance 3.500 mètres environ. — Entrée : 25 francs. Les engagements seront reçus jusqu'à mardi 25 août, avant deux heures de l'après-midi, au secrétariat de la Société des Steeple-Chases de France, 10, rue Treillard, Paris (8^e). Le Pari Mutuel fonctionnera dans les deux enceintes.

L'ANNUAIRE DE LA NIEVRE

EDITION COMPLÈTE
— Plus de 500 pages adressées —
900 pages
S'adresser, dès maintenant, pour tous renseignements (rédaction et publicité), à l'Imprimerie de la Nièvre, 24, avenue Georges-Clemenceau, NEVERS.

Officiers ministériels

Etude de M^e DEBIÈSSE, notaire à Varennes-sur-Allier.
HOSPICE DE GAYETTE
Commune de Montoldre
Le dimanche 13 septembre 1925, à 9 heures du matin.
En la mairie de Varennes-sur-Allier.
Il sera procédé par le ministère de M^e Debièsse, notaire, à la

vente volontaire amiable d'une MAISON sise au bourg de Saint-Benin-d'Azy comprenant rez-de-chaussée sur cave et premier étage, cour, remise et écurie. Jouissance immédiate. S'adresser au notaire. 27.21

Etude de M^e DUBOIS, notaire à Saint-Benin-d'Azy.
MAISON
au bourg de Saint-Benin-d'Azy comprenant rez-de-chaussée sur cave et premier étage, cour, remise et écurie. Jouissance immédiate. S'adresser au notaire. 27.21

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Etude de M^e GALLICHER-LAVANNE, notaire à Nevers.
CHASSE
sur propriétés de 250 hectares environ, commune de Sax, Bourdon, dont 65 hectares de bois et étang de 11 hectares. Pour tous renseignements s'adresser au notaire. 27.23

Je Sais tout

Sommaire de JE SAIS TOUT de 15 août 1925
« Je Sais Tout » à l'Exposition de Grenoble : Les merveilles de la Houille Blanche.
Le chasseur va s'ouvrir : vérifiez bien votre fusil.
Pour enseigner la chirurgie : Un périscope à l'hôpital.
L'outillage d'un grand port moderne : Rotterdam.
Pour faire du canotage en chambre.
Toutes les nations du monde ont-elles leur pain assuré ?
La géographie au jardin.
Une promenade scientifique à l'Exposition des Arts décoratifs.
Les poissons des abîmes sous-marins, par M. Alphonse Bergé.
Des faits... des idées... des nouveautés...

Chasse à louer

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92

Etude de M^e RICHARD, notaire à Châtillon-en-Bazois.
CHASSE À LOUER
canton de Vailly-sur-Sauldre (Cher), sur 900 hectares et 14 hectares, tout gibier.
S'adresser à M^e COMPOINT, notaire à Le Noyer, par Jars (Cher). 27.92